Envoyé en préfecture le 26/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
Publié le
ID : 038-213802523-20250625-102025-DE

COMMUNE DE MONTCHABOUD
ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE
CANTON DE OISANS ROMANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTCHABOUD

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq juin,
Le conseil Municipal de Montchaboud dûment convoqué le 19 juin 2025
S'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur SOTO Guy, Maire.

Nombres de conseillers en exercice : 8
Présents : 6 Votants : 7
Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Secrétaire de séance : L. Raes
Présents : G. Soto, A. Telmon, J.F. Armand, R. Chabert, F. Gagnaire, L. Raes
Pouvoir : C. Verollet donne pouvoir à A. Telmon
Excusée : V. Feltrin

N° 10-2025

Objet : Opération « Les Vernes » - Acquisition de la parcelle cadastrée AA 116

VU la convention d'opération n°2022-08-OPE entre la commune, l'EPFL et Grenoble Alpes Métropole signée le 27/06/2022,

VU la délibération n°09-2022 date du 27 avril 2022 autorisant M. Le Maire à signer cette convention

Considérant :

- La convention d'opération n° 2022-08 signée le 27 juin 2022 entre l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné, la commune de Montchaboud (collectivité garante) et Grenoble Alpes Métropole,
- L'acquisition de la parcelle AA 116 par Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné par acte notarié du 25 mai 2023,
- Le souhait de la commune de Montchaboud de mettre en œuvre son projet de réaliser un lotissement communal,
- Le coût de revient de l'opération foncière s'élève à 447 441 € HT,
- Le régime de TVA immobilière applicable à cette mutation est celui de la TVA immobilière sur la marge (estimée à 1488 €),
- L'avis du pôle d'évaluations domaniales de la DDFIP de l'Isère en date du 18 juin 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Valide l'achat de la parcelle cadastrée AA 116, sise Lieu-dit Les Vernes pour une superficie cadastrale de 2 932 m² au prix de 447 441 € HT,
- Valide le projet de réaliser un lotissement communal
- Valide le paiement du prix en 3 annuités à compter de l'année 2025, soit une première annuité à payer en 2025 au montant de 20000 € incluant la TVA sur marge (estimée à 1488 €) puis une deuxième annuité à payer en 2026 au montant de 170000 € puis une troisième annuité en 2027 d'un montant de 258929 € au plus tard le 31 décembre de chaque année.

Le Maire,

MAIRIE de MONTCHABOUD
38220